



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

21 DEC 2022

Service régional de l'alimentation

Affaire suivie par : **Francine MALIVERNET**
Gestionnaire agréments
Tél : 05 49 03 11 30
Mél : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Poitiers, le

**UNION ENTENTE DES COOPERATIVES
AGRICOLES
ROUTE DE SURGERES
17380 TONNAY BOUTONNE**

Références :

- Vu** les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° R75-2019-04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature à Monsieur Philippe de GUENIN directeur régional de l'agriculture et de la forêt pour la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu** la décision du 1^{er} octobre 2022 portant subdélégation de signature ;

Considérant l'erreur administrative sur votre agrément délivré le 21 septembre 2022 ;

Agrément

pour la distribution et l'application en qualité de prestataire de service
de produits phytopharmaceutiques

Référence : PC02054

Délivré à : UNION ENTENTE DES COOPERATIVES AGRICOLES - SIRET : 43926052200016

Domicilié : Route de Surgères
17380 TONNAY BOUTONNE

pour l'exercice des activités :

- d'application en qualité de prestataire de services « traitement de semences en unité mobile », de produits phytopharmaceutiques ;
- de mise en vente, vente ou distribution à titre gratuit des produits phytopharmaceutiques aux utilisateurs professionnels / non professionnels de ces produits ou aux personnes physiques ou morales agissant pour leur compte, y compris les groupements d'achats.

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22, rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Sont couverts par cet agrément les établissements et sites visés dans le tableau suivant :

ETABLISSEMENT	N° SIRET	PERIMETRE	C.P	COMMUNE
CARC COGNAC	78121523100056	DPRO	16170	ROUILLAC
CARC COGNAC	78121523100049	DPRO	16130	JUILLAC LE COQ
CARC COGNAC	78121523100064	DPRO	16100	COGNAC
COOPERATIVE CAVAC VILLEJESUS	78126127600013	DPRO	16140	VILLEJESUS
COOPERATIVE DE BEURLAY	78127181200013	DPRO	17250	BEURLAY
COOPERATIVE DE BEURLAY	78127181200039	DPRO	17250	PLASSAY
COOPERATIVE DE COURCON D'AUNIS	78128776800019	DPRO	17170	COURCON D'AUNIS
COOPERATIVE DE MATHA	77556413100016	DPRO/DGP	17160	MATHA
COOPERATIVE DE MATHA	77556413100057	DPRO	17160	CRESSE
COOPERATIVE DE MATHA	77556413100024	DPRO	17490	CHERBONNIERES
COOPERATIVE DE MATHA	77556413100032	DPRO	17490	NEUVICQ LE CHTEAU
COOPERATIVE DE MATHA	77556413100040	DPRO	16170	GOURVILLE
COOPERATIVE DE SAINT AGNANT	78135196000021	DPRO	17260	SAINT AGNANT
COOPERATIVE DE ST PIERRE DE JUILLERS	78137164600014	DPRO	17400	ST PIERRE DE JUILLERS
COOPERATIVE DE ST PIERRE DE JUILLERS	78137164600022	DPRO	17470	LOIRET SUR NIE
COOPERATIVE DE TONNAY BOUTONNE	78139064600011	DPRO/DGP/APPLI traitement de semences en unité mobile	17380	TONNAY BOUTONNE
UNION AGRICOLE SEGONZAC CHERAC	77556399200012	DPRO/DGP	17610	CHERAC
UNION AGRICOLE SEGONZAC CHERAC	77556399200046	DPRO	16130	SEGONZAC

Suite à une erreur administrative, cet agrément annule et remplace celui du 21 septembre 2022. Il est valide sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr.

Pour la préfète et par délégation,
Le Chef du Service Régional de l'Alimentation


François HERVIEU

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine
Siège : Immeuble le Pastel - 22. rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>